*association de solidarité avec timor oriental*

B.P. 235.07 - 75327 PARIS CEDX 07

TL 1430-20

NATIONS UNIES

COMITE DE DECOLONISATION

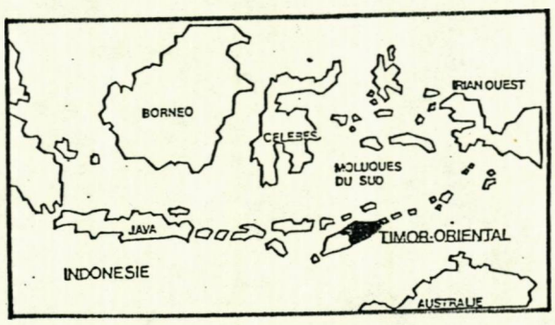


# QUESTION DU TIMOR-ORIENTAL

Michel ROBERT,
Assistant à l'Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

New-York,
le 12 août 1988

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier très vivement d'avoir accepté de nous entendre une nouvelle fois sur la Question du Timor-Oriental.

Voilà bientôt treize ans que l'Indonésie occupe ce territoire dont le peuple souhaite toujours bénéficier des Résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée Générale. Je ne reviendrai pas sur le caractère illégal du processus d'intégration au regard du droit international. Nous nous sommes déjà, avec d'autres, longuement exprimé sur cette question. Les instances de l'O.N.U. ont d'ailleurs condamné très tôt cette annexion.

Les autorités indonésiennes prétendent que la situation dans le pays est normale et que le peuple timorais a accepté avec joie l'intégration. Or, vous le savez, ces affirmations sans fondement procèdent d'une volonté délibérée de tromper la Communauté internationale. Ce ne sont pas certaines petites phrases, sorties de leur contexte, des rares visiteurs de Timor-Oriental, qui masqueront la tragédie que vit le peuple timorais. Car, c'est vrai, Djakarta a invité quelques diplomates, parlementaires et journalistes à visiter le territoire. Mais dans quelles conditions! Un portugais rentré il y a quelques mois au Portugal et ayant vécu vingt-trois ans à Timor-Oriental nous a raconté comment se font les visites d'observateurs étrangers: "... Toutes les visites sont préparées par les autorités indonésiennes. Pour la visite du député portugais Anacoreta Correia, en 1986, j'ai reçu l'ordre de ne pas traduire tout ce qui était dit pour ne pas montrer grand chose, et de ne pas lui révéler que beaucoup de civils qu'il rencontrait étaient des soldats indonésiens en civil..."

Et pourtant à l'Indonésie exprimés pour quelques uns

Comment prétendre que tout est normal, et dans le même temps bloquer l'information et accentuer les opérations militaires! Pour ce qui est du blocage de l'information, je citerai simplement quelques passages du récent rapport du Département d'Etat américain sur les Droits de l'Homme: "... Les communications téléphoniques, aussi bien locales qu'internationales, sont généralement écoutées par les autorités.... Les lettres "du" Timor-Oriental et "vers" le Timor-Oriental sont l'objet d'un examen officiel..."

.../...

.../...

En ce qui concerne les opérations militaires, la situation est loin d'être calme. En I975, les généraux indonésiens pensaient résoudre le problème en I5 jours. Il n'est toujours pas résolu. En août I983, le Général Benny Murdani déclarait à la presse sa volonté d'en finir avec le FRETILIN. "C'est fini de s'amuser, maintenant on ne fera pas de quartier", annonçait-il au quotidien de Djakarta "Sinar Harampan". Le Général Murdani y mettra effectivement le "paquet", mais sans succès apparent si l'on en croit sa dernière déclaration X après la constatation de léchec de lópération "kikis" ou opération "extinction" débutéee en juin I986: "...Finir avec la résistance prendra encore quelques années ..." Quelques années durant lesquelles le peuple timorais verra ses souffrances augmenter.

X en décembre 1987

Car, en effet, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs au-delà de l'occupation militaire, la présence indonésienne revêt un caratére colonial croissant: économique, social, culturel et politique, aux dépens du peuple timorais qui est systématiquement exclu, marginalisé et privé de pouvoirs. Les violations criantes des Droits de l'Homme continuent . Le climat de terreur , les restrictions à la libre communication et aux droits de réunion et de déplacement sont maintenant institutionalisés. Je reprends là quelques constatations de la première consultation chrétienne d'Asie/ Pacifique sur le Timor-Oriental.

Les violations des Droits de l'Homme continuent au Timor-Oriental. De sources bien informées on estime qu'un habitant sur I25 a été arrêté, torturé ou assassiné en I985 et I986. Des informations officieuses indonésiennes ont fourni les noms de I98 prisonniers politiques timorais jugés et condamnés par le tribunal de Dili, la capitale, en I985, I986 et janvier-février I987. Les informations qui sont parvenues à percer le blocus ont permis d'établir une liste de 439 noms de victimes (arrestations, tortures, viols, disparitions et assassinats) pour lesquels sont aussi fournies d'autres indications (âge, résidence de la victime, date, forces militaires intervenantes,...). Dans 95 cas on signale simplement l'arrestation, dans 245 (56%) il y a une indication formelle de torture et mauvais traitements, dans 28 cas il y eu viol. 52 personnes ont été assassinées et les autres ont disparu. Cette liste doit s'ajouter à celles déjà publiées.

La situation dans les villages stratégiques reste préoccupante. Un exemple: à Supalira, les habitants doivent cinq jours de travail forcé par semaine pour les routes, de 7 heures à midi. Un officiel indonésien devait déclarer aux habitants de ce village: "Ce travail de construction des routes auquel vous collaborez directement est pour le progrès et le développement de Tim-Tim (nom donné par les

.../...

.../...

indonésiens au Timor-Oriental)... C'est un devoir que vous étes en train d'accomplir." A partir de midi la population va directement à ces terres de cultures sans déjeûner parce qu'à 15 heures elle doit être de retour au village. Les cultures ne sont autorisées que dans un rayon de 50 mètres autour du village. La population souffre de famine.

Nous aurions pu allonger la liste de ces exmples de violation des droits de l'Homme au Timor-Oriental et décrire la tragique situation des prisonniers politiques. Je ne voudrais pas terminer sans vous rappeler que l'Indonésie a mis en place un contrôle très strict des naissances à Timor avec la complicité de la Banque Mondiale, et, dans le même temps, organise des transferts de populations de Java et Bali vers Timor. L'Assemblée Générale a condamné de pareilles pratiques qui visent en fait à étouffer un peuple.

Telle est la réalité de Timor-Oriental.

Nous avons au Timor-Oriental une situation coloniale qui doit cesser. Nous ne pouvons que nous féliciter des prises de position des autorités portugaises et plus particulièrement de celles du Président Mario Soares lorsqu'il parle du "droit inaliénable du peuple martyre de Timor-Oriental pour son indépendance". Nous nous réjouissons aussi du réveil de l'Europe . La récente résolution du Parlement Européen est un signe encourageant pour l'avenir du peuple timorais lorsqu'elle "exhorte les Etats membres de la Communauté Européenne à développer une action politique qui contribue au retrait des forces indonésiennes du teritoire de Timor-Oriental et au respect des droits fondamentaux de son peuple, y compris le droit à l'autodétermination, et aussi à appuyer les efforts du Secrétaire Général de l'O.N.U. en vue d'atteindre les objectifs mentionnés..."

Importante aussi est à nos yeux l'unanimité réservée à la proposition de résolution sur Timor à l'Assemblée Paritaire ACP/CEE en septembre-octobre 1987. L'Assemblée ".. condamne l'occupation illégale et illégitime de Timor-Oriental par l'Indonésie"et "réaffirme le droit inaliénable du peuple Timor-Oriental à l'autodétermination et à l'indépendance".

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A la fin de l'année on fêtera partout dans le monde le 40 ème anniversaire de l'adoption et de la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Quels en seront les échos

.../...

.../...

à Timor-Oriental

Nous sommes très inquiets aujourd'hui et nous avons peur que le peuple de Timor-Oriental ne tombe dans les oubliettes de l'histoire. Certes, nous l'avons vu, des efforts sont accomplis par le Portugal pour faire évoluer la situation. Mais il semble bien que l'Indonésie n'ait pas l'intention de céder.

Vu le contexte, un avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur la Question du Timor-Oriental permettrait peut-être, de débloquer la situation. C'est vrai que la Cour n'a joué qu'un rôle assez modeste en tant qu'organe judiciaire principal dans le domaine de la décolonisation, néanmoins, elle a apporté, dans ses avis consultatifs, des précisions intéressantes.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais terminer en ajoutant simplement que, selon nous, aucun règlement de la question du Timor-Oriental ne pourra s'effectuer sans la consultation et la participation du peuple timorais et de ses représentants.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie.

Michel ROBERT,
O.N.U., New-York, le 12 août 1988